

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Pour notre métier
Pour de justes réparations
Pour la Paix du Monde

L'industrie et le commerce diamantaires sont aux prises avec une crise sans précédent dans la vie industrielle et commerciale de la taille et de la vente des diamants.

Le marché du brut et celui du taillé sont d'un calme désespérant : le client ne ne présente pas et la vente est insignifiante.

Devant cette situation les compagnies minières détentrices de stocks importants ont ralenti et même arrêté leur production.

Le marché est seulement visité par quelques spéculateurs qui tentent de pêcher en eau trouble et guettent les détenteurs de marchandises acculés par des besoins d'argent à réaliser même à des prix très bas qui les livrent à l'inévitables faillites.

Les tailleries sont presque toutes arrêtées et 24.000 ouvriers diamantaires ont dû abandonner leur métier ou sont la proie d'un chômage qui menace de les jeter eux et leurs familles dans une noire misère.

Bientôt, peut-être, les derniers occupés se verront congédiés.

Espérons qu'il n'en sera rien — mais la situation présente incite au pessimisme pour de longs mois encore.

Et comment en serait-il autrement après une guerre de près de cinq ans, qui a ruiné tout un continent, dévasté un pays, déréglé toute l'économie du régime capitaliste et préparé pour notre industrie en particulier, par la situation de pléthore, c'est-à-dire d'abondance anormale au lendemain de la catastrophe, la période d'instabilité et de mort du surlendemain de la guerre.

La guerre a mis debout des fortunes scandaleuses. Son lendemain a été le théâtre de la licence du luxe le plus désordonné pour les détenteurs de la richesse. Tous les produits qui flattent la vanité devaient donc jouir d'une vogue inusitée.

La guerre, en appauvrissant, en ruinant même certains pays, devait les rendre tributaires des pays enrichis, amener la dépréciation de leurs monnaies fiduciaires et rendre défiants les maîtres du capital.

La situation troublée de l'Europe ajoutant à ce manque de confiance dans les valeurs

fiduciaires augmenta la vogue et le prix de tous les articles de luxe.

Le diamant devint une valeur de placement. Aujourd'hui des milliards convertis en diamants bruts ou taillés sont entre les mains des capitalistes.

Mais diamants, or, valeurs fiduciaires ne sont que des richesses fictives.

La vraie richesse réside dans le produit du travail et dans les échanges des matières nécessaires à la vie et au travail ainsi que des objets manufacturés.

Si les échanges diminuent, le travail subit un ralentissement et les richesses s'affaissent.

Nous en sommes là.

Les échanges s'opèrent de plus en plus difficilement.

Nationalement, certains pays dont la France — effrayés par la baisse de leur change — voulant diminuer leur inflation fiduciaire ont fait limiter excessivement les crédits bancaires indispensables à nombre d'industriels et de commerçants pour leurs opérations et leur travail.

Internationalement, la disproportion des valeurs monétaires s'ajoutant à l'instabilité des cours du change a réduit à rien les échanges entre les pays de monnaie basse et de monnaie haute.

Le commerce est paralysé. L'industrie ne va plus. On ferme.... telle est la note générale dans le monde entier.

Le commerce diamantaire perturbé par les stocks de taillé détenus par les capitalistes, par les quantités de diamants d'avant-guerre jetées sur le marché et provenant de l'Orient de l'Europe, par les restrictions que s'imposent les riches devant la stagnation universelle des affaires, est plus profondément touché que tous les autres.

Son relèvement ne précédera pas mais suivra la reprise normale des transactions commerciales et des échanges entre les continents.

Aussi sommes-nous intéressés au premier degré à tous les événements politiques et économiques qui retardent cette reprise.

Le relèvement des pays endettés par la guerre, assurant par voie de répercussion celui du change de leurs monnaies et facilitant la reprise des exportations américaines, est de toute nécessité.

La reconstruction des régions françaises dévastées doit aussi s'opérer au plus tôt.

Il y a urgence à asseoir définitivement la paix du monde.

Pour cela tout doit être tenté.

Or, les gouvernements capitalistes des deux mondes ne font rien pour la paix.

Les rapports se tendent de plus en plus entre les Etats-Unis et le Japon.

En Europe les alliés s'efforcent à demander à l'Allemagne un système impossible de réparations.

La Conférence de Paris a fixé une redressement de 226 milliards de marks-or que nous ne pourrons jamais obtenir des Allemands.

A ces prétentions exagérées et irréalisables, les impérialistes du Reich ont répondu à Londres par une offre dérisoire de 30 milliards de marks-or.

D'où rupture et sanctions dangereuses prises par les malheureux vainqueurs à l'égard de leur pauvre vaincu.

Le différend n'existe pas entre les peuples, mais entre les maîtres de ces peuples.

Les capitalistes alliés veulent de l'or introuvable alors que l'Allemagne peut réparer d'une autre façon.

Et pour obtenir cet or, des villes allemandes sont occupées militairement et des millions sont gaspillés inutilement pour l'entretien d'une armée sur le pied de guerre.

La paix du monde est à nouveau menacée. Derechef nous voici sur un volcan et livrés au moindre incident de frontière.

Les sanctions économiques infligées n'ont pas beaucoup plus de valeur positive que les sanctions de police. Les barrières douanières vont inciter à la fraude par le canal des pays neutres. Et toutes les mesures prises pour faire payer l'Allemagne n'aboutiront à rien.... à moins qu'elles ne fassent revenir la guerre.

Et alors ce sera de nouvelles hécatombes, de nouvelles ruines, un peu plus de misère pour tous les peuples, la solution de réorganisation économique du monde rendue plus difficile encore.... Mais il y aura de nouveaux profiteurs de guerre, de nouvelles fortunes établies sur des flots de sang humain.

Et c'est bien en prévision de nouveaux profits que les capitalistes réclament de l'or ! Et c'est bien en prévision de possibilités de nouveaux bénéfices que certains approuvent des mesures risquant de précipiter le monde dans l'abîme d'une nouvelle et monstrueuse tuerie !

Laisserons nous faire sans résister ?

Non, cela n'est pas possible.

Tous les travailleurs doivent être solidaires pour empêcher ce nouveau crime.

Les gouvernements jouent avec le feu. Les peuples ont le devoir de leur imposer de s'écartier du théâtre de l'incendie.

Il est de toute justice que les victimes de la guerre soient indemnisées, que les destructions soient réparées. Les travailleurs allemands sont les premiers à le proclamer. Ils offrent leur concours et indiquent des solutions en plein accord avec les travailleurs français. Pourquoi ne nous liguerions-nous pas pour les faire accepter ?

C'est le seul moyen pour les travailleurs du diamant comme pour ceux des autres corporations de préparer la reprise des affaires.

C'est le seul moyen de trancher la question de la reconstruction des régions dévastées.

C'est le seul moyen d'éviter une nouvelle conflagration universelle.

Nos syndicats diamantaires doivent se prononcer énergiquement et de suite en accord complet avec la C. G. T. allemande, la C. G. T. française et la Fédération Syndicale Internationale pour la paix et contre la guerre.

Arthur DANREZ..

**

Une résolution de la Fédération Syndicale Internationale

Le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale a tenu une réunion lundi 14 mars, à Amsterdam.

La question la plus importante à l'ordre du jour était la situation internationale provoquée par l'échec de la Conférence de Londres. Rentrés d'Allemagne la veille, Jouhaux et Fimmen, secrétaire de la F. S. I., ont communiqué les renseignements recueillis par eux et résumé les échanges de vues de la délégation internationale et des représentants des organisations ouvrières allemandes.

La Centrale allemande avait d'ailleurs délégué à cette réunion du Bureau son vice-président, Grossmann, et Hue, de la Fédération des Mineurs.

Après un examen d'ensemble de la situation, la résolution suivante a été adoptée pour être communiquée aux Centrales de tous les pays adhérents :

La Fédération Syndicale Internationale constate que la rupture des négociations à Londres a créé une situation redoutable.

Convaincue de la légitimité des réparations et du fait que la reconstruction des régions dévastées est indispensable à l'équilibre économique de l'Europe et à l'établissement de la paix véritable, elle déclare que ces résultats ne seront atteints que par une coopération des travailleurs de tous les pays intéressés.

En conséquence, la Fédération Syndicale Internationale ne saurait admettre le recours aux mesures de contrainte qui ne peuvent pas apporter de solutions aux problèmes posés.

LE DANGER DES SANCTIONS

L'appel à la force militaire, loin de servir la cause des réparations, ne fait que prolonger la période d'incertitude et permettre à la réaction et au militarisme de se renforcer, de raviver les haines entre les peuples et d'engager l'Europe dans de nouvelles aventures.

L'emploi d'une telle politique ne peut aboutir qu'à multiplier les dangers que les travailleurs de tous les pays ont le devoir d'écartier.

UN ACCORD EST POSSIBLE

La Fédération Syndicale Internationale, constatant que l'échec des négociations de Londres est le fait de la diplomatie capitaliste qui, après avoir provoqué la guerre, est impuissante à assurer la paix, déclare, en opposition à cette attitude, que, sur la base des principes affirmés par son Congrès international de Londres, des accords peuvent s'établir entre les différents pays pour que les

ruines soient relevées dans le plus bref délai possible et que soient enfin effacées les traces matérielles et morales de la guerre.

LES ALLEMANDS VEULENT RÉPARER

Elle prend acte des déclarations faites par les représentants du mouvement ouvrier allemand confirmant la volonté expresse des organisations syndicales allemandes de travailler à la reconstruction.

Elle affirme que l'accord intervenu à Genève entre les organisations ouvrières française et allemande du Bâtiment en vue de réparer les dommages causés par la guerre doit servir de base à cette action. Afin de déterminer les modalités d'application de cet accord, une conférence spéciale des représentants syndicaux des pays intéressés sera convoquée le 31 mars courant à Amsterdam.

POUR LA PAIX

La Fédération Syndicale Internationale, soucieuse du rétablissement rapide de la paix totale, en présence des contradictions des experts des deux parties, suggère qu'une enquête impartiale soit faite, qui pourra déterminer les différents pays, au besoin par un recours à l'arbitrage, tant en ce qui concerne les dommages à réparer que les possibilités du pays débiteur ; en attendant le règlement définitif, un emprunt international à contracter par ce dernier pays devra fournir les sommes nécessaires pour que les réparations puissent être poursuivies sans retard.

La Fédération Syndicale Internationale proclame que la paix du monde ne peut pas être subordonnée à une politique d'occupation militaire. Elle réclame la renonciation à ces actes de violence et que soit enfin appliquée la solidarité internationale qui, seule, peut permettre la réalisation d'une politique réparatrice et assurer la paix par le travail.

**

Déclaration de la C. G. T. allemande

« En qualité de délégués de la Confédération Générale des Syndicats d'Allemagne, les soussignés déclarent :

« Conformément aux assertions réitérées formulées par des représentations syndicales allemandes, nous exprimons l'opinion qu'une réparation à brève échéance des dommages causés par la guerre insensée est un devoir des plus impérieux qui incombe à la totalité du monde civilisé. En tout premier lieu, c'est la reconstruction des régions dévastées du nord de la France et de la Belgique qui doit être entamée intégralement. Les syndicats allemands ont déjà proclamé souvent qu'il est du devoir de l'Allemagne d'exécuter cette reconstruction.

« Partant de ce point de vue, les organisations des ouvriers du bâtiment d'Allemagne et de France se sont mises d'accord à Genève, le 17 février 1921, sur une résolution tendant à proposer aux gouvernements des deux pays « de créer elles-mêmes et sous un contrôle propre une organisation du travail et de la production qui puisse assumer l'exécution des travaux de reconstruction ». En rédigeant cette résolution, on a pensé à un organisme analogue existant déjà en Allemagne sous le titre de « Guildes sociales du Bâtiment » (*Soziale Baubetriebe*), lesquelles sont dirigées par le syndicat des ouvriers du Bâtiment.

« Il n'y a pas de doute que nos syndicats allemands exerceront toute leur influence sur les milieux importants intéressés aux fins de

la plus rapide exécution des travaux de reconstruction. Les soussignés assurent vouloir travailler dans cette direction sans désemparer ».

Signé : GROSSMANN et HUE.

Ces déclarations précisent l'attitude du mouvement ouvrier international dans les circonstances présentes. C'est pour fixer les modalités d'application des principes ainsi posés que les représentants syndicaux des pays directement intéressés sont convoqués pour le 31 mars à Amsterdam, à la Conférence spéciale, dont le Bureau a enfin déterminé les détails d'organisation.

**

La solution au Problème des réparations

LA CONVENTION FRANCO-ALLEMANDE

Les Organisations ouvrières nationales des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics française et allemande, désireuses de concourir en commun aux travaux de reconstruction des régions dévastées du Nord de la France, émettent le vœu que soient repris dans le plus bref délai les travaux interrompus.

Pour ce faire, elles proposent aux gouvernements français et allemand d'accepter que puissent être constitués, par leurs soins et sous leur propre contrôle, des organismes de main-d'œuvre et de production ayant faculté de traiter directement de l'exécution de ces travaux ; elles désirent ainsi éviter que la réparation des dommages causés, et que la France est en droit de réclamer, soit la source de bénéfices ou de profits illégitimes.

En conséquence, et suivant l'esprit du traité de paix signé à Versailles, les organisations allemandes recommandent à cet effet plus particulièrement les Sociétés ouvrières de production, les Associations de main-d'œuvre désignées en Allemagne sous le nom d'Entreprises sociales (Guildes) du Bâtiment. Ces Associations pourraient également, par une fabrication appropriée et exécutée même à pied-d'œuvre, assurer les matériaux nécessaires à ces travaux.

Le gouvernement allemand devra fournir les moyens financiers propres à l'exécution dudit projet.

Les représentants des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics de France et d'Allemagne demandent au directeur du Bureau International du Travail de bien vouloir intervenir auprès des gouvernements intéressés par la mise en application de cette proposition.

Pour la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics de France et des Colonies,

P. CHANVIN.

Pour la Fédération allemande des Travailleurs du Bâtiment,

PÆPLOW.

Pour le Secrétaire International du Bâtiment,

KÆPPLER.

Lisez :

« LE JURA », Maison du Peuple, St-Claude
« L'ÉCLAIREUR », 3, Rue Gardaz, Oyonnax

Ces deux hebdomadaires
publient un Bulletin Diamantaire.

L'INDUSTRIE DIAMANTAIRES LA CONFÉRENCE DE FRANCFOFT

Après la guerre, des efforts furent immédiatement faits pour renouer, également avec l'Allemagne, les liens internationaux des ouvriers diamantaires.

Cela s'imposait d'autant plus qu'il y avait des patrons qui abusaient de la situation de ce pays et de la dépréciation des marks pour y aller exploiter les gens et y aller faire de la concurrence déloyale aux patrons belges, hollandais et français.

Ce travail d'organisation a été couronné par la conférence qui s'est tenu samedi dernier, à la Maison du Peuple de Francfort-sur-Mein.

Les trois groupements de l'industrie du diamant allemand : Hanau, Idar-Oberstein et Erbach y étaient représentés par une vingtaine de délégués ; le Syndicat des Ouvriers sur Métaux, auquel, comme on le sait, les ouvriers diamantaires d'Allemagne sont affiliés ; par un membre du Comité Central et par un membre du Comité local ; l'A. U. D. par son Bureau : Polak, Van Berckelaer et Van der Velde.

Polak, tout d'abord, a donné un aperçu succinct des événements pendant la période de guerre et des discussions et décisions du dernier Congrès International, donnant en même temps les causes et intentions qui en forment la base.

Une discussion aussi détaillée que sérieuse eut lieu ensuite qui démontra que les deux grands maux dont souffrent les camarades allemands sont : D'abord le système de travail à l'entreprise qui est généralement appliqué là-bas et ensuite le manque d'entente entre les différents centres, ce qui procure aux patrons entière latitude pour exploiter un centre contre l'autre.

Des racontars, suivant lesquels les tailleurs de Hanau travailleront à meilleur compte que ceux d'Erbach ou de Oberstein y font la pluie et le beau temps.

C'est l'ancienne histoire entre Anvers et Amsterdam et plus tard entre la France et les deux premiers qui se répète. Et il est curieux de constater qu'il se trouve encore toujours des ouvriers pour couper dans ce panneau.

Il fut également démontré à l'évidence que c'est la firme Feindler et Veinling qui en abuse de la façon la plus scandaleuse.

Il fut décidé qu'il est avant tout nécessaire que des relations continues, assises sur des bases solides, soient établies.

Le camarade Jorg, de Hanau, fut désigné en qualité de directeur central avec charge de recueillir tous les renseignements et de les transmettre au camarade Schott, le directeur du district. De cette façon le Comité de l'organisation des Ouvriers sur métaux, qui fait fonction ici d'organisation mère, est à même de faire toujours le possible et le nécessaire, en rapport constant avec les groupes affiliés. Le camarade Brussmer, d'Idar-Oberstein, assistera Jorg dans cette tâche.

A propos de la « question apprentis », il est décidé à l'unanimité de ne pas admettre un seul apprenti pendant les premières années à venir, à l'exception de quelques fils d'ouvriers diamantaires, quand il ne sera pas possible de faire autrement. On tâchera même d'éviter cela, le nombre d'ouvriers diamantaires étant manifestement beaucoup trop élevé.

La conférence décide de s'employer de toutes ses forces à la réduction de la durée du travail jusqu'à 40 heures et à moins encore si possible. On en entrevoyait la possibilité.

Au sujet des salaires, il est décidé qu'il est impossible de les porter à un niveau qui neutraliserait complètement la différence du cours du change. Les camarades allemands toutefois étaient formellement d'avis de mener une action très ferme pour une augmentation des salaires aussi élevée que possible. Ils désirent faire dans la communauté internationale, avec leurs autres camarades, tout ce qui dépend d'eux et par solidarité internationale, pour empêcher la sape et l'affaiblissement d'un groupe de travailleurs par l'autre.

Comme délégués dans le Bureau de l'A. U. D. sont désignés un membre du Comité du Syndicat des métaux et Jorg, avec Bussmer comme suppléant.

En ce qui concerne l'amortissement des lourdes charges de la cotisation à l'A. U. D. — s'élevant à un florin par année, soit environ 22 marks — la Conférence a décidé à l'unanimité que les ouvriers diamantaires payeront une cotisation supplémentaire extraordinaire d'un demi mark par semaine.

Comme preuve de l'opinion prépondérante que la Conférence ne s'est pas occupée que de théories, on s'est mis d'accord pour prendre immédiatement position contre la firme Feindler-Weinling susmentionnée, qui veut diminuer les tarifs. Le Bureau de l'A. U. D. a engagé dans cette action son appui moral et financier, ce qui a provoqué l'enthousiasme des intéressés.

Et c'est ainsi que pendant la pire des périodes que nous ayions jamais traversée, un endroit vulnérable de notre ceinture de défense, qui avait été forgée au cours des années à force de sacrifices autour de nos conditions de travail, a maintenant été cuirassé.

La Conférence de Francfort prouve une fois de plus dans quelle mesure l'esprit d'organisation a pénétré parmi nos camarades et y a pris racine ; que nous avons fait et que nous faisons encore toujours tout ce qui est possible dans cet ordre d'idées.

Il ne nous reste qu'à espérer que la seule chose qui se trouve hors de notre portée et de notre initiative, nous vienne en aide : La situation de notre métier.

A notre grand regret, nous n'y pouvons rien. Mais, dans notre branche, le jour a toujours succédé à la nuit ; et il en sera de même cette fois-ci, bien que le soleil se fasse attendre un peu plus longtemps que de coutume.

Le Secrétaire de l'A. U. D.
L. VAN BERCKELAER.

UN ORDRE DU JOUR de la CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES de St-Claude et de la Région

POUR LA RÉPARATION DES RUINES CAUSÉES PAR LA GUERRE ! CONTRE LA GUERRE QUI VIENT !

La Chambre Syndicale des ouvriers Diamantaires de Saint-Claude et de la Région, réunie en Assemblée plénière de ses membres le mardi 15 mars 1921, salle de la Maison du Peuple de Saint-Claude.

Ayant pris connaissance des sanctions prises par les Gouvernements Alliés contre l'Allemagne et redoutant les conséquences futures d'une occupation militaire des villes et territoires allemands, tient à se désolidariser complètement, en la circonstance, des décisions de la Conférence de Londres :

Déclare que la formule : « L'Allemagne paiera » est une duperie et n'a d'autre but que de laisser croire en la possibilité de réaliser les charges imposées au peuple allemand par le Traité de Versailles ;

Proteste contre les clauses de ce Traité inapplicable, se refuse à en accepter les erreurs, les conséquences et en demande la révision ;

S'affirme contre toute solution de violence pour résoudre les problèmes posés par la guerre ;

Se solidarise avec la Confédération Générale du Travail pour la réalisation de son programme de réparations établi sur un commun accord des travailleurs français et allemands et s'appuyant sur la solidarité financière internationale.

Et affirme que ses membres sont prêts à refuser toute participation à une nouvelle guerre déchainée par la folie chauvine et les appétits des capitalistes qui réclament aux vaincus des marks-or avec le souci de renouveler, au cours de la reconstruction des régions dévastées, les bénéfices scandaleux et immoraux des profiteurs de guerre.

A NOS LECTEURS

Danrez, malade, n'a pas pu rédiger, pour ce Bulletin : Valeurs diamantaires et Marché des diamants. Il s'en excuse auprès de tous et les prie d'être indulgents pour ce numéro.

Contre l'impôt sur les Salaires et Traitements

Les travailleurs ont reçu des percepteurs, le bordereau qui les invite à s'acquitter de l'inique impôt sur les salaires. C'est le moment pour toutes nos organisations ouvrières, de montrer au gouvernement, que jamais loi fut plus injuste et partant plus impopulaire.

Tous les syndicats se doivent de prendre nettement position. Parmi les organisations diamantaires, la Chambre Syndicale de St-Claude a déjà pris une décision s'adressant à tous les Syndicats Ouvriers du département pour produire une action d'ensemble d'opposition à la loi.

Un ordre du jour et une tactique à suivre ont été arrêtés. Nous pensons que l'Union des Syndicats du Jura confirmera la décision des diamantaires. En tout cas nous invitons ici tous les travailleurs du diamant des syndicats français à agir dans le sens de l'ordre du jour reproduit ci-dessous :

Dans son assemblée plénière du 15 mars, la Chambre Syndicale des Ouvriers

vriers Diamantaires de St-Claude et de la Région a décidé de présenter au Congrès de l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Jura l'ordre du jour suivant :

« Après étude de la loi du 25 juin 1920 relative à l'impôt sur les traitements et salaires, le Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Jura, réuni à Dole les 27 et 28 mars 1921, prend la résolution suivante :

« Considérant que les charges budgétaires de la Nation doivent incomber à ceux qui jouissent du superflu et progressivement suivant l'état de leurs revenus ;

« Considérant que les salaires, traitements et émoluments, produit du travail, ne sauraient être considérés comme des revenus ;

« Considérant que dans le taux de base à imposer, la loi du 25 juin 1920 sur les salaires n'a pas tenu compte du taux de salaire strictement nécessaire aux travailleurs pour vivre et faire face au cours actuel de tout ce qui leur est indispensable ;

« Considérant que plus injustement encore la loi frappe les salaires plus durement que les revenus du Capital — en ceci que les salaires des travailleurs sont imposables à partir de 4.000 fr. alors que les revenus des possédants et des oisifs ne sont imposés qu'à partir de 6.000 fr. ;

« Considérant que la loi du 25 juin 1920 ne prévoit aucun dégrèvement pour charges de famille alors que la loi imposant les revenus en prévoit pour les classes privilégiées ;

« Considérant, pour toutes ces raisons, que la loi imposant les salaires est non seulement injuste mais inique,

« Mais considérant cependant que, en dehors des revenus du capital, il peut être des salaires, traitements et émoluments dont le taux assure plus que le nécessaire à la vie saine des producteurs et voulant se garder de servir, par un refus brutal de tout impôt sur les salaires, la cause des adversaires de l'impôt nécessaire sur les revenus, l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Jura décide de demander à la C. G. T. et de mener elle-même une campagne pour que soient exonérés de tout impôt les salaires indispensables à la vie.

« Elle juge que pour ce le taux minimum des salaires exonérés de tout impôt doit être relevé dans les conditions suivantes :

« Communes de 50.000 habitants et au-dessous : 8.000 fr.

« Communes de 50.000 habitants et au-dessus : 9.000 fr.

« Paris et Banlieue : 10.000 fr.

« Ainsi le taux minimum des salaires à exonérer de tout impôt se trouverait relevé de 4.000 fr. pour les trois zones territoriales établies par la loi.

« L'U. D. juge aussi que : à partir des taux minima précités les salaires ne doivent être imposés que de 3 % jusqu'à la somme incluse de 12.000 fr. et de 6 % à partir de cette dernière somme.

« Elle réclame que l'impôt sur les salaires bénéficie, pour les familles nombreuses, des mêmes dégrèvements que l'impôt sur les revenus.

« Naturellement ne doit être compris

comme salaire que la somme payée pour le travail, déduction faite de tous les frais de fourniture de matières ou de matériel nécessaires pour le rendement dudit travail salarié.

« Et, en attendant la révision de la loi du 25 juin 1920 dans le sens indiqué ci-dessus, l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Jura invite tous les travailleurs à déposer leur feuille d'impôt sur les salaires sur le Bureau de leurs syndicats respectifs.

« Ces derniers les enverront au siège de l'U. D. qui, pour appuyer sa protestation et sa demande de révision, les retournera au Ministère des Finances avec l'ordre du jour voté. »

Attention aux tarifs

De divers côtés on nous signale que des patrons font courir le bruit qu'ils rouvriront leurs usines à la condition qu'une baisse soit acceptée sur la tarification.

Ces patrons sont de petits négociants ayant acheté quelques bruts et désirant spéculer sur la situation des sans-travail.

Pour encourager l'acceptation d'un rabais naturellement on emploie le coup classique : « Nous ne sommes point pour le rabais, mais la situation du marché est si mauvaise et les prix du taillé ont tellement baissé qu'il n'y a plus possibilité de traiter aucune affaire basée sur les prix des bruts et la façon payée au tarif syndical. Nous ne forçons personne à prendre du travail, sachant bien que nombreux seront ceux qui préféreront la baisse au chômage. »

Nous tenons à mettre en garde les ouvriers diamantaires contre ces propositions. Il n'est dans la possibilité de personne, actuellement et quels que soient les prix de façon, d'assurer du travail aux ouvriers. Ce n'est que par intermittence qu'un patron pourra faire tailler une ou deux parties de pierres. Or le jeu de ce travail de quelques jours vaut-il la chandelle d'une dégringolade des prix de façon ?

Nous disons non, car nous savons que ce marchandage ne pourrait qu'ajouter encore à la mauvaise situation de notre métier.

Le devoir de chacun est donc, en ce moment, plus que jamais, de dénoncer au Syndicat toutes les offres de travail au rabais et de signaler ceux des ouvriers qui seraient assez naïfs pour les accepter.

La conférence des salaires

Les syndicats de Saint-Claude, Nemours, Taninges, Divonne, Gex et Thoiry ont désigné le camarade Arthur Danrez pour représenter la France à la conférence internationale diamantaire qui aura à traiter du taux des changes et des salaires.

Les syndicats de Paris et de Felletin n'avaient pas encore envoyé de réponse à la circulaire adressée par le secrétaire de l'Union Franco-Suisse.

La Suisse y sera représentée par l'un des deux secrétaires de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers qui s'occupent plus spécialement des sections diamantaires.

Avis a été envoyé en ce sens au président de l'A. U. D.

Secours de Chômage

Le chômage bat son plein dans notre industrie. Nombreux sont les camarades sans travail déjà depuis plusieurs mois. Certains ont trouvé à s'occuper dans d'autres corporations, mais il en est qui malgré toutes leurs recherches restent sur le pavé. Aussi, par ces temps de vie chère, les ressources des plus prévoyants même sont ou seront vite épuisées. C'est le moment où l'on se préoccupe des moyens de faire face aux nécessités de la vie. Et certains s'étonnent que les organisations syndicales ne délivrent aucun secours de chômage.

Ces temps derniers, un camarade nous faisait part de certaines réclamations formulées en dehors des réunions syndicales, comme toujours, et tendant à faire grief au syndicat de ne pas utiliser la caisse de l'organisation pour venir en aide aux chômeurs.

Pour puiser dans une caisse, il faut que la caisse existe. Or, jusqu'à aujourd'hui, les syndiqués se sont toujours, en grande majorité, refusés à créer une caisse syndicale de chômage.

La question a été soulevée, au syndicat de St-Claude en particulier, à plusieurs reprises avant guerre et depuis la guerre. Un référendum a même été institué sur la question. *Et la grande majorité de ceux qui ont daigné répondre au référendum syndical s'est prononcée contre l'institution d'une caisse de chômage au sein de l'organisation.*

Le syndicat, disaient les adversaires de la caisse de chômage, n'est pas une société de secours mutuels. D'autre part, il faudrait verser de trop fortes cotisations pour que, en cas de chômage, la caisse soit en mesure d'apporter une aide efficace aux chômeurs. Donc contentons-nous de fonder une caisse de résistance pour soutenir les mouvements de grève ou de lock-out imposés par la nécessité des revendications et de la défense professionnelle.

Le syndicat possède donc une caisse de résistance. Et c'est par la volonté même des syndiqués qu'il ne lui est pas possible de distribuer des secours de chômage.

Et cela s'explique très bien. Supposez qu'une décision intervienne pour utiliser la caisse syndicale au profit des chômeurs. Qu'adviendrait-il ? Tous ceux qui ont été touchés peu ou beaucoup par la crise — et c'est l'unanimité des adhérents — auraient droit et voudraient participer aux secours accordés proportionnellement à leur temps de chômage. C'est logique et rationnel. Dans ces conditions la caisse syndicale serait tôt épuisée. L'organisation perdrat la quasi totalité de sa puissance et non seulement chaque syndiqué se trouverait livré aux conditions actuelles du patronat, mais même au moment de la reprise du travail tous devraient subir les baisses de tarif ou de salaire qu'il plairait aux employeurs d'appliquer à l'ensemble de la corporation.

Il ne faut donc pas perdre de vue que s'il pouvait en être autrement les administrateurs syndicaux eussent depuis longtemps songé à la répartition de secours tout au moins aux plus nécessiteux d'entre nos camarades.

Cette crise doit à nouveau nous inciter tous à une plus grande prévoyance collective pour les temps futurs où notre métier retrouvera sa prospérité.

Léger pour tous devrait être le paiement d'une forte cotisation quand chacun gagne sa vie.

Pourquoi, en France, les travailleurs montrent-ils tant de mauvaise volonté à cotiser à leur syndicat corporatif, c'est-à-dire à l'instrument de défense qui leur permet d'obtenir ou de conserver des salaires raisonnables, alors que la plupart d'entre eux ont la pièce de cinq francs si facile lorsqu'il s'agit d'une réjouissance quelconque ou d'une dépense nullement d'extrême nécessité ?

Voici un point auquel il serait difficile de répondre si véritablement tous les travailleurs avaient fortement conscience de l'incontestable utilité de l'organisation syndicale.

Mais il est encore trop d'ouvriers qui n'estiment pas le syndicat à sa juste valeur.

S'il est déjà beaucoup de militants conscients il y a encore trop de syndiqués par pur entraînement collectif — et il y a encore trop de non-syndiqués qui n'entrent pas à l'organisation parce que même sans eux cette dernière les fait profiter des avantages acquis pour l'ensemble de la corporation.

Tout cela démontre un défaut du sens des réalités ou un petit esprit d'égoïsme individuel mal compris.

Espérons que cela changera. Les idées pénètrent les esprits à force de leur être ressassées. C'est le mérite du militant, de celui qui a foi dans l'organisation d'être persévérand dans la propagation des idées chez les insouciants comme les inconscients.

La question des fortes cotisations devra se poser à nouveau le jour où la totalité des meules aura repris la chanson du travail.

Nous verrons alors s'il n'y a pas possibilité de créer dans nos organisations un fond de prévoyance pouvant assurer quelques soulages au cours des temps de disette inhérents à la vie même de notre industrie.

Alors quand chacun aura versé une facile obole dans le travail, chacun pourra espérer recevoir secours et assistance dans le chômage.

A. D.

Dans les Centres

SAINT-CLAUDE. — Courant mars un peu d'activité s'est retrouvée dans les ateliers Emile Dalloz et Cottet-Emard. Deux ou trois parties de pierres ont pu être distribuées à un certain nombre des membres du personnel de ces deux ateliers.

Le travail a aussi repris pour la majorité du personnel de la coopérative *Le Diamant* vers le 22 mars. Il ne paraît pas que la reprise soit effectuée pour longtemps. On continue à travailler à la coopérative *Adamas*.

Partout ailleurs le chômage est complet.

Le chômage des ouvriers diamantaires a provoqué un geste de solidarité chez les travailleurs pipiers. La Bourse du Travail et le syndicat *Le Travail* ont décidé de faire passer des listes de souscription dans leurs ateliers.

Nos camarades pipiers montrent ainsi leur profond sentiment de la solidarité ouvrière et indiquent par ce mouvement qu'ils se souviennent de l'aide efficace que nous leur avons apportée lors de leur grande grève de 1906.

D'autre part un certain nombre d'ouvriers diamantaires ont trouvé à s'embaucher dans des usines de la ville.

Naturellement le syndicat a tenu à les aviser immédiatement que le premier devoir des embauchés devait être de se faire inscrire au syndicat de la corporation hospitalière. Chacun a été mis en garde contre les tentatives d'embauchage au rabais de certains fabricants.

Nous avons la conviction qu'entre chômeurs diamantaires et autres corporants la solidarité s'affirmera pleinement.

Dans son assemblée générale du 15 mars, le syndicat a décidé de désigner trois membres d'une commission de chômage pour recueillir les fonds provenant des souscriptions locales.

Les chômeurs ont été invités par affiches à se faire inscrire au bureau syndical.

Le Conseil syndical d'accord avec la Commission de chômage aura charge d'assurer aux chômeurs de la localité la répartition des sommes ainsi recueillies.

Il serait à souhaiter que dans toutes les autres localités de la région diamantaire de St-Claude la solidarité s'affirme ainsi au sein des populations ouvrières pour venir en aide aux plus nécessiteux de nos camarades des sections.

Le camarade Louis Gauthier a été désigné comme secrétaire comptable permanent à la place du camarade Charles Prost, démissionnaire.

Dans son assemblée du 15 Mars le syndicat a aussi approuvé les compte-rendus moral et financier présentés par la Commission administrative de l'Union départementale des Syndicats Ouvriers du Jura. Il a délégué pour le représenter au Congrès de Dole de cette Union Départementale le camarade Danrez. Ce dernier, malade, c'est le camarade Dessertine qui a reçu mandat d'y défendre un ordre du jour tendant à refuser l'impôt sur les salaires tel qu'il a été prévu par la loi du 25 juin 1920. Cet ordre du jour est publié d'autre part.

Tous les camarades sont invités à faire parvenir au bureau syndical leur bordereau d'impôts.

Souscription en faveur des chômeurs san-claudiens (1^{re} liste):

Collecte faite au banquet de la coopérative <i>Adamas</i>	100 "
Danrez Arthur (1 ^{er} versement) ..	100 "
Un groupe de polisseuses (Maison Hecht)	10 "
Syndicat <i>Le Travail</i> Ouvriers pipiers (1 ^{er} versement)	1.200 "
Collecte faite au café à Montplaisir (versé par Rosset-Bolin) ...	30 "
Syndicat <i>Le Travail</i> (2 ^e versement)	1.245 "
Collecte faite au café de la Maison du Peuple (versé par Delatour)	9 50
Souscription du Syndicat du Bâtiment, St-Claude	100 "
Total	2.794 50

GEX. — Le chômage a été complet sur cette place. Mais au début du mois le patron Groslezat a déclaré à son personnel avoir 200 pierres à tailler mais au 10 % de rabais. Le Syndicat refusa le rabais, mais quelques ouvriers ont repris le travail aux conditions patronales.

Le camarade Charles Vollerin a été chargé des fonctions de secrétaire syndical.

Autres Centres. — La situation de chômage des autres localités est identique à celle du précédent bulletin.

Compte-rendu du 5^e Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

Le premier jour dans le bâtiment de la "Iron and Steel Smelters' Union"

Les jours suivants à la "Mémorial Hall"

SUITE

VAN BERCKELAER. — Avant que je ne réponde aux différentes observations qui ont été faites concernant le rapport et tout ce qui s'y rapporte, je dois constater en tout premier lieu que ma fonction de secrétaire international ne m'a pas encore rapporté beaucoup de plaisir.

Lorsqu'en 1913, au Congrès d'Anvers, on faisait la critique, je me trouvais dans la circonstance que je n'avais assumé la charge du secrétariat que depuis quelque temps et sous les difficultés organisatrices internes connues qu'on avait alors en Belgique. A présent, au deuxième congrès, nous nous trouvons dans une position où nous avons derrière nous les événements terribles qui se sont déroulés entre les deux congrès et pendant quelque temps nous avons dû travailler dans des circonstances qu'on doit avoir vécues pour pouvoir se faire une idée des difficultés énormes qui devaient être vaincues.

Je dois constater que la récolte, des discussions qui se sont tenues, est riche, et que nous verrons ce qui en restera après qu'il leur aura été répondu. Pendant à peu près

deux jours et demi j'ai entendu critiquer et je me permets de vous dire déjà maintenant, que j'ai l'intention de ne pas opposer de la critique à cette critique. Il y eut quelques critiques dont le ton n'était pas amical, et c'est ce que nous ne devons pas avoir. On ne doit pas considérer ces observations comme si je ne pouvais supporter la critique. C'est le contraire qui est vrai. On ne doit toutefois pas m'aborder avec des remarques comme celles qui concernent la traduction des différents rapports. Que les camarades ne le prennent pas de mauvaise part, mais cela n'est pas de la critique. Je suis d'accord avec Polak que nous n'avons pas à nous occuper de considérations linguistiques, mais alors on aurait dû s'abstenir avec ces sortes de remarques.

Danrez, par exemple, a exagéré de propos délibéré. Avec les connaissances que j'ai de la langue française, je conteste formellement que ce qu'il a prétendu est exact. Et je ne suis pas seul de cet avis. Plusieurs camarades d'expression française sont d'accord avec moi. D'ailleurs, pour autant que ce qui concerne la traduction française, il s'agit du rapport de

Danrez lui-même, et tout au plus il pourrait s'y être produit quelques erreurs d'impression. Dans le rapport lui-même j'ai écrit que Danrez a fourni de l'exacte besogne, tenant compte des circonstances sous lesquelles nous avions à travailler, mais nonobstant on pourra toujours soumettre ses actes à la critique. La critique qu'il a fournie est acerbe et c'est ce qui ne doit pas être.

Tous ceux qui ont pris la parole l'ont fait dans un sens défensif pour expliquer leurs propres actions et pour en établir les causes. Eh bien, nous nous trouvons dans le même cas et pour les mêmes raisons. Nous avons fait pendant cette période anormale des choses que nous n'eussions pas fait pendant des temps normaux et, en formulant leur critique, les critiques auraient bien pu réfléchir que le secrétaire a vécu et travaillé lui aussi dans ce temps anormal et que c'est lui qui n'a pas eu la moindre misère que cette période a fournie. Ce n'est pas que je m'en plains ou que je veuille m'en prévaloir pour des excuses et encore beaucoup moins pour empêcher les autres de parler, mais exclusivement pour vous dire que la méthode n'est pas la bonne.

Pour nous autres, Belges, c'est le moment psychologique. Nous nous trouvons ici devant la solidarité de tous les camarades, contre nous. On ne doit pas perdre de vue, que nous avons vécu, pendant la période de guerre passée, sous une domination militaire étrangère et vous autres pas. Que cela n'a pas été le cas, c'est l'explication psychologique du fait que vous vous trouvez tous contre nous et le monde doit en connaître les causes.

Dans les discussions qui se sont tenues, on a émis le désir que tout doit être éclairci. Eh bien, nous sommes volontiers prêts à y collaborer et nous voulons faire de notre mieux pour arriver à un tel résultat. Si toutefois cela n'est pas, nous disons d'avance que ça ne sera pas de notre faute.

Pour commencer donc, la critique faite par l'Angleterre. Je devrai passer beaucoup de détails et concentrer mon attention sur les points principaux. La question de la réception du congrès et autres analogues n'ont que faire dans ma réponse, si nous désirons apporter de la clarté dans les affaires importantes.

Toujours est-il nécessaire que je fasse une simple observation à ce sujet.

La réception des congressistes et tout ce qui a rapport au congrès n'a pu être réglé de façon satisfaisante à cause de ce que le Congrès a été remis à plusieurs reprises. C'est pourquoi je ne disposais pas de données sûres pour en donner communication aux Londoniens. Toutefois, quand les camarades de France et de Suisse furent d'accord sur la remise du Congrès, j'ai immédiatement prié Green, par voie télégraphique, de faire les préparatifs nécessaires. Je crois bien que je n'avais pas à me rendre à Londres expressément pour choisir une salle convenable pour nos séances; je pouvais bien confier cela au Comité de Londres.

J'ai en tout cas, en ce qui concerne les préparatifs et pour autant que cela ne devait pas être fait à Londres, soigné le tout. J'ai fait dactylographier l'ordre du jour et apporté d'Anvers tout ce qui est nécessaire à un Congrès. Est-il donc nécessaire qu'on me fasse des reproches concernant toutes sortes de futilités?

J'en viens maintenant à ce qu'a dit Jacobs ce matin, concernant l'admission de la Branche des Réfugiés et que le Comité aurait fait une faute en le faisant. Il a parfaitement rai-

son, mais ce n'est pas une faute à moi. Je ne savais nullement qu'ils étaient affiliés. Il y avait un groupe de Birmingham qui me demandait par écrit pour pouvoir être admis. J'en ai parlé à Polak et le résultat était qu'ils n'ont pas été admis.

Il va de soi que les Réfugiés ne voulaient pas accepter les conditions de vote, une voix pour chaque année de qualité de membre, que le Syndicat mettait comme condition d'admission. Nous autres, en Belgique, nous en avions plein le ventre du suffrage plural.

On me fait un reproche que j'aie, nonobstant toutes les difficultés, percé le front pour venir à Londres y parler. Comment cela rime-t-il avec les félicitations dont j'ai eu à prendre réception de la part de Green lorsque mes efforts étaient couronnés de succès? La volte-face est venue plus tard. Nous avons toujours tout fait pour organiser nos camarades en nous laissant toujours guider par la pensée que c'était dans l'intérêt de tous les ouvriers diamantaires. Lorsque j'ai vu l'usine à Brighton, je me suis alarmé et j'ai dit que tout ce qui était ouvrier devait sortir de cette usine parce qu'elle constituait le plus grand danger pour notre industrie en général. Que je me sois efforcé de ce faire, provient du fait qu'il y avait un certain nombre de Polonais et aussi des ouvriers d'autres nationalités qui, s'ils n'avaient pu rentrer en Belgique, auraient contribué à l'extension de l'industrie en Angleterre.

Les camarades anglais ne voulaient toutefois pas se soumettre aux mesures que j'avais prises. Dans mes actes j'étais appuyé par des décisions de congrès, entr'autres par celui de Francfort. Là, une décision avait été prise suivant laquelle des ouvriers clandestins ne pouvaient être admis aux organisations existantes sans autorisation du Comité de l'A.U.D. Si Brighton avait été reconnu, il n'y aurait plus eu aucune raison pour n'y pas laisser travailler des ouvriers capables. J'ai fait de mon mieux pour avoir une conférence à ce sujet avec les camarades, mais le réponse était toujours qu'ils ne disposaient pas du temps nécessaire pour conférer avec moi.

Il y a quelques jours, je reçus une demande de Green pour ne plus laisser partir des ouvriers en Angleterre, parce qu'il y avait ici également trop de chômeurs. Nous y avons donné satisfaction et plus aucun ouvrier diamantaire ne reçoit le visa sans qu'on m'ait demandé mon avis. On voit que par là, tout peut changer.

En ce qui concerne le rapatriement des ouvriers belges, je dois faire ressortir que je n'ai pas décreté qu'ils devaient retourner. La décision du retour a été prise après une discussion que j'ai menée à cet effet.

Beber me fait un reproche que j'ai inséré un rapport qui n'est pas de l'organisation et il me demande de ne plus le faire parce que ce rapport contient des communications erronées. Beber confond quelque chose. Les rapports qui ont été publiés dans le rapport général, proviennent des différentes organisations. Ainsi donc le rapport des Réfugiés. Ce syndicat a existé et je devais avoir son rapport. Je me suis alors adressé aux personnes compétentes qui ont indiqué Mendès, pour rédiger le rapport. Les amis qui ont indiqué Mendès sont des camarades sûrs et, pendant la guerre, Mendès a beaucoup fait pour l'organisation. C'était lui qui, étant Anglais et ayant habité et travaillé en Angleterre pendant des années, pouvait « poster » Oppenheimer et qui, pour cela, a fait connaissance

avec la police anglaise et fut mis en prison. Je profite de l'occasion pour remercier tous les ex-réfugiés pour leur attitude pendant la guerre. Par leur soutien ils nous ont mis dans la possibilité, en Belgique, de mener notre tâche difficile à bien.

Meyer a fait une observation en ce qui concerne une communication dans le rapport au sujet de la correspondance entre les syndicats américains et belges, traitant du secours. Il parlait également de lettres dont il disait que ce qui en est dit n'est pas exact suivant ces lettres. C'est ce que je dois contredire expressément. Nous étions sans fonds et il nous fallait de l'argent. Nous nous trouvions alors dans l'obligation de contracter un emprunt et, à cet effet, nous nous adressâmes à New-York. A notre demande suivait un refus de la part de Meyer, qui alléguait qu'en nous prêtant l'argent il prendrait position dans le conflit Anvers-Amsterdam. Nous n'avons alors plus donné suite à cette affaire.

Parsser m'a adressé quelques mots chaleureux pour lesquels je le remercie. Ce sont les premières paroles d'appréciation qui se sont faites entendre ici. Je lui ai déjà fait entendre par mon interruption que le rapport lui-même rectifie les chiffres en ce qui concerne le nombre d'adeptes de notre industrie à Amsterdam. Lui et Rabbie n'avaient pas remarqué que cette erreur avait été rectifiée. On ne doit pas perdre de vue que la confection du rapport a subi de très grosses difficultés, ce qui explique que quelques erreurs ont été commises, qui ont été rétablies pour autant que cela a été possible.

L'omission de Betsalel n'a pas été faite intentionnellement. Je sais que ce syndicat se réunit toujours avec l'A.N.D.B. et collabore avec lui. C'est là la cause qui fait que je ne m'étais pas spécialement adressé à lui pour envoyer les pièces du Congrès et tout ce qui y a rapport. Toutefois, je lui ai, après explications avec Polak, immédiatement tout envoyé.

A ce sujet, je veux dire du fond de mon cœur que je ne m'explique pas l'existence de ces organisations séparées.

PARSSER. — Cela ne vous regarde pas.

VAN BERCKELAER. — Il faut tout de même que je le dise parce que nous autres, en Belgique, nous luttons constamment contre ces syndicats séparés. Tous les efforts qui sont faits en Belgique pour fonder des syndicats chrétiens nous les comprimons, parce que ce sont des organisations de supplanteurs.

BOUT. — (*Syndicat chrétien*). — Je proteste contre cette observation.

Le Président. — En Belgique, les organisations romaines-catholiques, auxquelles Van Berckelaer fait allusion, font tout ce qu'elles peuvent pour enrayer le syndicalisme moderne.

VAN BERCKELAER. — Nous avons là à soutenir une très grande lutte et l'on ne doit pas perdre de vue que l'existence à Amsterdam d'organisations religieuses nous place dans une situation très difficile.

A peu près 90 % des patrons belges, dans notre industrie, est catholique; et ils nous citent toujours Amsterdam comme exemple où il est bien possible d'avoir des organisations séparées, alors que nous, nous contre-carrons toujours contre leur fondation en Belgique.

Nous autres, en Belgique, nous n'avons jamais pu comprendre qu'à Amsterdam une organisation comme « Betsalel » soit encore nécessaire et pourquoi ses adhérents ne de-

viennent pas membres de l'A. N. D. B. Quand ils viennent travailler à Anvers ils deviennent tout de suite membres de l'A. D. B. et nous nous sommes souvent demandés : si l'A. D. B. est assez « koscher » pour eux, l'A. N. D. B. doit l'être à plus forte raison. (Hilarité).

Il me faut encore répondre à une remarque qu'à faite Beber là où il dit que Londres n'a pas été nommé parmi ceux qui ont la semaine de 44 heures.

On m'avait avisé que la semaine de 44 heures serait appliquée. Que cela était accompli ne m'a jamais été communiqué.

En ce qui concerne les salaires, je puis vous dire que les chiffres qui sont mentionnés dans le rapport m'ont été envoyés de Londres. Je les ai même encore un peu majorés. Cette observation se trompe donc d'adresse.

Parsser m'a demandé si je ne suis pas d'avis de devoir passer ma fonction de secrétaire à un autre. Pour le moment je ne répondrai pas à cette question. Je suis d'avis que les deux fonctions peuvent être assumées par une seule personne. Mais Parsser devrait tout de même comprendre que ce n'est pas le moment maintenant pour passer ma tâche à quelqu'un d'autre. Cela se passerait encore de la manière la plus amicale que cela signifierait encore un blâme à mon égard. La couronne dont Parsser m'a ceint le front me serait trop lourde et je succomberais dessous.

Danrez a parlé de la non réception des rapports par les organisations françaises. Ai-je donc mal compris sa carte postale ? J'étais sous l'impression que je devais lui envoyer, à Danrez, tous les rapports et que lui soignerait la distribution. Ce n'est pas là une nouvelle méthode ; il en est fait de même pour tout ce que j'ai à traiter avec la France et la Suisse.

Que le rapport n'a pas été discuté par le Bureau tient au fait que nous n'avions que peu de temps pour les préparatifs. Si j'avais pu supposer que le Congrès ne se serait pas tenu à la date fixée originellement, d'autres mesures auraient été prises. On peut être d'accord avec l'observation de Danrez là où il s'agit de faire imprimer et corriger les rapports dans leurs pays d'origine, en ce sens qu'on ne s'en tienne pas trop à la lettre. On tiendra néanmoins compte de son observation afin d'éviter dans l'avenir des choses indésirables.

Maintenant, en ce qui concerne la remarque de Danrez sur les salaires : Suivant lui les patrons français prétendent vouloir payer les mêmes salaires que les patrons anversois. Je voudrais bien qu'il en soit ainsi. Ce n'est pas un reproche à Danrez. Il a fait tout son possible pour maintenir les salaires, mais mon observation s'adresse aux patrons. Il est très possible qu'à Paris et à St-Claude il se paie des salaires au sujet desquels on pourrait réclamer. J'avais au surplus le pressentiment que j'aurais à entendre cette observation de la part de Danrez. Nous autres, nous avons attaqué le mal dans ses racines. Dans les temps calmes, le pire, dans notre industrie, c'est le travail à l'entreprise et, pour nos 30 sections épargnées dans 300 communes, il nous fallait aborder à fond la question des salaires. Notre manière de voir est que les ouvriers doivent savoir ce qu'ils ont à toucher à la fin de la semaine. Contre les patrons qui se rebiffent nous avons pris des mesures en donnant à leurs ouvriers l'occasion de se mettre au travail chez les concurrents.

Il nous est indifférent de quelle manière on travaille, en « journée » ou en « entreprise » mais quoi qu'il en soit, le salaire qu'on gagne est indiqué sur la carte. Que par là le travail

à la journée se soit de plus en plus introduit peut être vrai, mais ce n'est pas là une raison pour nous faire des reproches.

Que Danrez n'eut pas été en mesure de soumettre nos tarifs aux patrons, ne signifie rien. De tout tarif on peut dire : nous ne savons pas ce qui est exigé pour ce tarif. Les tarifs aussi n'ont donc qu'une valeur relative.

Que je n'aurais pas répondu à la demande d'envoi de tarifs n'est pas exact. Je lui ai écrit que je ferais tout mon possible pour les lui envoyer. Après, je lui ai télégraphié que les tarifs ne pouvaient être envoyés mais qu'il serait beaucoup mieux si Danrez venait à Anvers pour se mettre personnellement au courant. Nous lui aurions procuré l'occasion de prendre connaissance des livres de divers patrons pour lui permettre de constater les prix de revient, etc. Ainsi, hier, le délégué de Paris m'a demandé des renseignements concernant les salaires, parce qu'ils sont justement en pourparlers avec les patrons, et je lui ai donné la même réponse.

Que les patrons de France et de Suisse commencent déjà par introduire les mêmes heures de travail comme chez nous et, pour le coup, nous serons déjà bien avancés !

Jacobs, de Londres, a fait une remarque en ce qui concerne le nombre de diamantaires en Belgique. Le nombre que j'ai cité dans le temps à Londres y était, certes. Mais par suite de la crise actuelle dans notre métier et le fait qu'on peut gagner dans d'autres industries, par exemple dans la métallurgie, autant ou même plus, a eu pour résultat qu'il y en a beaucoup qui ont déserté notre métier.

Quelques mots à l'adresse de Le Guéry. Il a, comme toujours, une façon joyale de discuter, et beaucoup de ce qu'il a dit est exact. Je suis complètement d'accord avec lui qu'au dessus de nos actes nous devons brandir la torche de l'internationalisme.

En ce qui concerne les remarques de Rabbie, je dirai que je n'y répliquerai pas grand chose. Ce qu'il a dit était une répétition de ce qu'avait avancé Brouwer d'une façon amicale et précise.

Je dénie que le rapport donne un exposé contraire des choses. Il s'agit de ce que l'A. N. D. B. a fait.

On m'en fait un reproche que je n'accuse qu'Amsterdam alors que les autres se sont rendus coupables des mêmes faits. Voilà précisément la question. Nous n'avons pas la moindre raison d'en vouloir à Amsterdam plus qu'aux autres, et nous ne nous le pardonnerions jamais si nous l'avions fait expressément. Nous ne faisons pas de distinction entre une organisation ou l'autre. Cela tourne mal et doit être empêché.

Rabbie a traité la même question pour Amsterdam que Le Guéry a traité pour la France. En considérant les deux il y a néanmoins une grosse différence.

En France on a reçu nos membres comme des camarades et le travail y fut partagé fraternellement. Cela ne s'est pas fait à Amsterdam et voilà notre grief. Il faut tenir compte, en jugeant ces choses, et c'est là le noyau de la question, que presque jamais nous n'avons conféré avec la France, tandis qu'avec Amsterdam c'était bien le cas à maintes reprises. En discutant ces choses, Brouwer les posait inexactement. C'est sa seule contre-vérité, aussi longtemps que je le connaisse.

Amsterdam était à même de conférer, il y avait possibilité. Amsterdam a négligé de s'entendre avec nous concernant la question N.O.T.

Nous avons toujours fait de notre mieux

pour maintenir les liens internationaux et je m'y suis toujours attelé corps et âme. On doit m'excuser de ne pas avoir mieux réussi, divers facteurs m'ayant contrarié.

La base du conflit sérieux entre Amsterdam et Anvers n'est pas l'acceptation des conditions que le Gouvernement anglais imposait, mais bien la façon dont Amsterdam les a mises en vigueur et exécutées. Dans toute leur façon d'agir il y a une ligne de méconnaissance internationale qui continue encore maintenant et dont le Congrès aura à connaître. Des mesures doivent être prises qui éviteront que ce qui s'est passé et se passe encore toujours, ne se reproduise. Nous ne voulons nous passer de personne dans notre Alliance, mais le Congrès doit apporter de la clarté dans le tout, car nous sommes déprimés par cette méconnaissance.

La ligne de méconnaissance a commencé à l'éclatement de la guerre quand on a refusé à Amsterdam d'accepter nos membres, contrairement à ce qui s'est fait en France où on les a bien accepté.

L'Amérique ne doit pas entrer en ligne de compte, ayant toujours occupé une position d'exception. La ligne de méconnaissance continue au refus d'Amsterdam de laisser travailler les internés quand on les admettait bien dans les autres métiers. Nos camarades étaient peinés de voir, qu'eux, qui étaient organisés internationalement, devaient rester dans les camps, quand c'étaient eux qui avaient collaboré pour rendre l'Alliance Universelle forte.

Alors vient le rapport du Conseil Général dans le « Weekblad » où Henri Polak communa qu'il avait eu un entretien avec le Ministre et que le résultat de cet entretien avait été qu'il n'y avait pas moyen de donner suite à la requête des internés de pouvoir travailler.

Polak a bien souvent été attaqué en Belgique et n'a jamais trouvé de plus chaud défenseur que moi-même. Quand il s'agissait de lui, j'ai toujours parlé les coups, et si dans le rapport je parle de Polak j'entends par là naturellement le Président de l'A. N. D. B. et de l'A. U. D. On comprendra donc quel était notre état d'esprit quand nous avions à prendre connaissance de la déclaration que nos camarades ne pouvaient sortir des camps.

On peut maintenant alléguer que les chefs anversois de Van Dam ne pouvaient se mettre au travail parce qu'on n'embauchait pas d'ouvriers amstelodamois, mais notre ami Mertens, présent ici, n'a pas non plus été admis à travailler chez son propre patron.

Je me suis alors rendu en Hollande et je réclamais contre cette façon d'agir et que me répondait-on ? Que cette mesure constituait un contrôle sur les salaires et qu'on avait été dans l'obligation de la prendre afin de pouvoir maintenir les salaires. Je répliquais que ce motif constituait un blâme à l'adresse de nos camarades belges. Il est vrai, qu'on tripe quelquefois en Belgique, mais je crois bien avoir lu parfois dans le *Weekblad* que des fois cela arrive également à Amsterdam.

La ligne dont je parlais continue pendant toute la durée de la guerre et se trouve être plus grasse en juillet 1915.

A un certain moment, en juin 1915, plusieurs de nos membres arrivèrent au siège syndical en querellant d'importance parce que leurs patrons leur avaient donné congé et que la faute de leur congé se trouvait chez le Président international. En Belgique nous ne savions pas encore à ce moment de quoi il

s'agissait. Je m'en fus au Diamantclub et là on me montra un exemplaire du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 30 juin, qui communiquait que le gouvernement anglais avait pris des mesures pour couper notre industrie d'avec l'extérieur.

Je me dépêchais en Hollande et, dans le train, j'avais une discussion avec trois joailliers. Je leur disais ne pouvoir me former d'opinion avant d'avoir causé avec Polak.

Je trouvais Polak à Laren et, à ce moment, je ne savais pas encore que le Président de l'A. N. D. B. s'était déjà engagé. Pendant cet entretien je lui disais : « Henri, ne t'en occupe pas ». Je disais la même chose à Brouwer, a qui je causais après. Je lui disais : « Si par suite de ces mesures l'organisation chez nous s'en va à vau l'eau, tout est irrémédiablement perdu », et j'avais en même temps la profonde conviction que les conséquences de la catastrophe retombaient sur la tête de Polak.

Que les patrons en Hollande aient accepté les conditions de leurs deux mains, c'est compréhensible ; c'était leur solidarité de classe, mais Henri aurait dû rester neutre.

Je me suis alors mis au travail à Anvers et le résultat de ce travail a été que j'ai mis en contact les patrons et les ouvriers afin de faire ensemble des démarches auprès de Polak et de Hartz pour tâcher de réparer la chose.

C'est ce que nous avons fait. Et si nos efforts communs étaient restés sans résultat, Amsterdam n'aurait pas été coupable et nous aurions décidé ce qu'Amsterdam aurait eu à faire. Nous n'aurions jamais voulu qu'Amsterdam soit sacrifiée. Toutefois, on a refusé notre demande de collaboration et refusé de faire des efforts auprès du gouvernement britannique.

Le rapport hollandais nous dit quelles ont été les démarches entreprises en Hollande auprès des différentes autorités. Mais c'est précisément notre plus grave grief que ces démarches ont été faites par dessus nous et en dehors de nous. C'est ce qui nous a irrité et nous savions quelles seraient les conséquences sérieuses qu'entraînerait pour notre A. U. D. une telle manière d'agir.

Nous nous sommes alors adressés au gouvernement belge afin de faire en collaboration avec celui-ci les démarches nécessaires en Angleterre pour obtenir modification des mesures. Cela n'a servi de rien. L'Angleterre était le chef de file, et il n'y avait pas moyen de la faire départs de son point de vue.

Seul l'espoir d'une conférence avec nous mêmes qui aurait pu amener la collaboration entre nous, nous a toujours animé et si cela ne réussissait pas c'aurait été tant pis ; mais on n'aurait au moins pas agi en dehors de nous.

Plus tard le *Weekblad* nous tombait dessus parce que nous n'avions pas soutenu la façon d'agir d'Amsterdam. Il ne nous était cependant pas possible de le faire. Soutenir le point de vue de la Hollande aurait signifié le chaos, l'anarchie après la guerre, il ne nous était donc pas possible de le soutenir.

Alors a commencé la polémique.

Un enfant comprendrait que dans les temps que nous avons vécus on aurait radoté et nous exigeons qu'on nous entende au sujet des choses qui nous concernent avant qu'on n'écrive à leur sujet et qu'on ne fasse pas confiance aux racontars du premier venu.

Une chose a enchainé l'autre, mais ce sur quoi je désire attirer l'attention : nous avons toujours fait la part du différend et la cohésion à laquelle on doit tendre dans une alliance internationale. Nous avons toujours enseigné

à nos milliers de membres que la collaboration doit être maintenue dans l'intérêt de nos salaires.

Quand il y a quelque temps Jan Van Zutphen a parlé dans différentes communes en Belgique, il a été reçu avec le plus grand enthousiasme, et j'ai la certitude que cela aurait été de même avec Polak.

C'est dans ce sens là que nous avons éduqué nos membres.

A un certain moment nous étions sous l'impression que la polémique était terminée et que l'affaire pourrait être apaisée jusqu'à ce qu'une conférence puisse avoir lieu, quand le *Weekblad* publia une lettre d'un ex-éleveur d'apprentis, Zeelander, accusant Van Doeselaer d'avoir prétendu que les mesures du gouvernement britannique étaient les conséquences des efforts faits en ce sens par l'A.N.D.B.

Un tel raisonnement n'est pas seulement insensé, mais il est aussi méchant. Comment était-il possible qu'un membre de notre organisation puisse s'adresser à une organisation-sœur, par dessus la tête de son propre Comité et de voir sa lettre commentée par un : « ce serait bien vrai ».

C'était un juron anti-organique.

J'ai reçu des centaines d'accusations contre l'A. N. D. B. Tous ces accusateurs furent très mal reçus par mes collègues et par moi et nous exigeons la même chose de la part de l'A. N. D. B. quand il s'agit de nous.

Et puis accepter d'emblée comme exacte une accusation venant de pareille personne sans connaître les motifs qui ont amener celle-ci à les proférer ! C'est parce que nous ne ne voulons pas que lui et son beau-père exploitent les jeunes garçons, qu'il débita ces racontars à notre adresse.

C'est cette nouvelle polémique qui fit que le Conseil Général de l'A. N. D. B. se plaçait sur le point de vue qu'il aurait mieux valu qu'un tel article n'eût pas été inséré dans leur *Weekblad*.

Et encore toujours, l'orateur le répète, cette ligne continue.

Il y a en ce moment à Anvers un certain nombre de personnes qui mènent une campagne contre le syndicat à propos de notre collaboration avec le syndicat des patrons joailliers.

Nous avons repoussé cette attaque, mais un certain petit club continue son existence dans l'intention de contrecarrer le syndicat dans son action. L'orateur explique de quelle façon ce petit club travaille. Une réunion avec Soep comme orateur n'avait pas de succès, alors on employa l'ex-directeur Jan Bartels pour arranger la chose en le faisant fonctionner comme orateur. Cette réunion a eu lieu et nos hommes étaient présents déterminant ainsi un succès en notre faveur.

Dans le personnel où ce Soep est employé on travaillait en dessous des conditions de travail convenues et notre directeur Van Meerbeek faisait cesser le personnel.

Soep également s'était rendu coupable d'avoir travaillé au dessous du salaire et le reconnaissait.

Dans un article Soep revenait sur son affaire en alléguant différentes excuses pour son action.

Nous avons refusé d'insérer cet article nous basant sur le fait que Soep avait reconnu avoir travaillé au dessous du salaire et que quelqu'un qui a reconnu sa faute ne doit pas expliquer comment ou pourquoi il en est venu à la commettre.

Il s'adressa alors au Rédacteur du *Weekblad*

de l'A. N. D. B. afin de voir son article inséré et H. P. lui envoya un télégramme contenant la communication que l'article serait placé.

Soep montra ce télégramme à qui voulait le voir. Nous ne pouvions croire qu'un tel télégramme existât en réalité. Nous étions plus enclins à croire qu'il s'agissait de bluff de la part de Soep, qu'à l'exactitude de ce qu'il disait.

Ce n'était toutefois pas du bluff, car dans un numéro du *Weekblad* paru plus tard son article figura.

Ce n'était pas là seulement un attentat à notre droit, mais c'était infâme et insultant envers nos membres en fournissant en même temps des armes aux patrons hollandais et français contre nous. Il y était dit ni plus ni moins que notre tactique était de faire travailler de propos délibéré au dessous du salaire, que nous étions donc sous la main des supplantateurs au détriment de nos camarades d'ailleurs.

Un tel article n'aurait pas dû être inséré, bien que le rédacteur, dans un post-scriptum, disait qu'il avait placé l'article pour ne pas porter atteinte au droit sacré de self-défense ; mais ce même droit sacré existe aussi pour nous et dans la même mesure. Mais si même cela n'avait pas été le cas, il n'est pas encore permis d'agir de cette façon envers une organisation amie. En agissant ainsi on crée des antithèses de nature à détruire l'éducation internationale que nous donnons à nos membres. Ces choses là doivent être constatées.

Et cette antithèse existe encore toujours.

Le noyau de la question est : de méconnaître et de traiter comme quantité inférieure un groupe ami. Ces choses me touchent profondément, plus que je ne saurais le dire.

Je me rappelle le Congrès d'Anvers en 1913. S'il y en a eu un qui ait attrapé des reproches, c'était notre ami Meyer. Il s'était mêlé dans la question des droits d'entrée sans préavis du Comité. Il ne l'avait pourtant fait que dans l'intérêt de ses camarades. C'est pour moi la pierre de touche.

(A suivre).

Statistique des Chômeurs

AMSTERDAM

Du 20 au 26 février 1921, chômeurs	8.140
Du 27 fév. au 5 mars	—
Du 6 au 12 mars	—
Du 13 au 19 mars	—

ANVERS

Du 14 au 21 février 1921, chômeurs	5.798
Du 22 au 28 février	—
Du 28 fév. au 6 mars	—

LE BOORT

Le cours du boort est fixé actuellement à florins 11.85, c'est-à-dire à 58 fr. 89 au cours du 24 mars.



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.